

N° 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 23 OCTOBRE 1957

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait connaître à la Chambre qu'il a reçu de l'honorable juge J. E. Gibben, de la Cour territoriale du Yukon, et de l'honorable juge J. O. Wilson, de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, choisis pour l'instruction d'une pétition d'élection conformément à la Loi sur les élections fédérales contestées, le certificat du jugement rendu au sujet de l'élection tenue dans le district électoral du Yukon le 10 juin 1957. Voici le teneur dudit jugement:

COUR TERRITORIALE DU YUKON

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES
CONTESTÉES, C. 87, SRC. 1952, ET DE L'ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ
À LA CHAMBRE DES COMMUNES POUR LE DISTRICT ÉLECTORAL DU
YUKON (TERRITOIRE DU YUKON) TENUE LE DIXIÈME JOUR DE
JUN 1957.

ENTRE:

ERIK NIELSEN

PÉTITIONNAIRE

ET:

JAMES AUBREY SIMMONS

INTIMÉ

M. le juge J. E. Gibben
Cour territoriale du Yukon

M. le juge J. A. Wilson
Cour suprême de la Colombie-Britannique

JUGEMENT

M. Nielsen, le candidat défait à l'élection générale du 10 juin 1957 dans la lutte pour un siège de député représentant le district électoral de Yukon à la Chambre des communes, a présenté une pétition en vue de l'annulation